



# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex  
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : [sntrsins@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr)  
Site Web : <http://sntrs.fr/>

## Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil d'Administration de l'INSERM du 11 décembre 2014

Par Jean KISTER, élu SNTRS CGT

### Budget 2015 INSERM

Le jour du vote du budget 2015 au Conseil d'Administration le 11 décembre 2014, **une cinquantaine de personnes se sont rassemblées, à l'appel du SNTRS CGT, du SNCS FSU et du SGEN CFDT, devant le siège parisien de l'institut**, pour défendre l'emploi et les crédits. Une quinzaine d'entre elles se sont rendues dans la salle du conseil pour y lire une déclaration.



Le budget 2015 de l'Inserm, qui est adopté en conseil d'administration le 11 décembre avec le **vote contre des 6 élus (SNTRS CGT, SNCS FSU, SGEN CFDT, SNIRS CGC)**, prévoit **60 recrutements de chargés de recherche en 2015 au lieu de 75 en 2014**. La situation est plus dramatique pour les ingénieurs et techniciens : Il y aura **97 postes IT [ingénieurs et techniciens] au recrutement en 2015 au lieu de 134 en 2014**. Nous dénonçons également le fait que, dans le même temps, la précarité s'amplifie et que la subvention d'État ne devant pas progresser, les crédits récurrents des équipes devraient mécaniquement baisser. (Voir [Tableaux du Budget 2015 sur les recrutements et les promotions des chercheurs et des IT](#))

Le représentant du Ministère ESR a encore redit que le budget de la recherche avait été « stabilisé » dans un contexte de baisse des dépenses publiques, que c'était un budget « dynamique » pour l'INSERM (*les précaires qui attendent vainement des postes apprécieront ! JK*). Celui de Bercy a rappelé les contraintes imposées par l'Europe au budget de l'État et que le secteur de la recherche était préservé. Donc pour nos ministres, il y a pire dans la fonction publique et c'est la faute à Bruxelles !



Le président du **Conseil Scientifique** a lu en séance la **motion votée sur l'emploi** qui fait part de « *sa vive préoccupation après l'annonce, par le Président Directeur Général, d'une diminution de 20 % du nombre de postes de chercheurs mis au concours en 2015* » ; « *Cette diminution s'ajoute à celle qui est également anticipée pour les postes d'ingénieurs et de techniciens qui seront mis au concours en 2015, de l'ordre de 30%* ». « *Le Conseil Scientifique de l'Inserm demande que des mesures soient prises pour maintenir, un niveau d'emploi scientifique – chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens - à la hauteur des besoins du pays pour les années à venir.* » (lire la [motion du CS](#)).

### **Nouveaux Périmètres des Instituts Thématiques de l'INSERM**

Le PDG Lévy a soumis au **Comité Technique Central (CTC) du 10 décembre** (vote CTC : **5 contre** SNTRS CGT et SNCS FSU ; **3 abstentions** : SGEN CFDT et SNIRS CGC, **2 absents** : SNCS et CFTC) et au **Conseil d'Administration du 11 décembre** un projet de refonte des périmètres des Instituts de l'INSERM. Ce projet, élaboré par la Direction Générale avec les directeurs d'Instituts n'a pas donné lieu à une véritable concertation des instances scientifiques de l'Instituts qui sont pourtant les plus concernées et sans doute les plus compétentes sur ce sujet de politique scientifique. Les 9 CSS n'ont eu aucune information sur ce texte et seul le **Conseil Scientifique a été convoqué à la hâte en séance plénière le lundi 1<sup>er</sup> décembre**, à laquelle le **PDG ne s'est pas rendu** alors qu'il y était attendu pour qu'il explique au CS les raisons de ses choix. Lors de cette réunion, il n'y a eu qu'un premier échange informel sur ce sujet. Or, dans le dossier soumis au Conseil d'Administration, il y a eu une note du DESP indiquant « Le Conseil Scientifique approuve, à l'unanimité des présents, le nouveau périmètre décrit dans le document qui a été fourni. 18 favorable / 18 votants ». Les **élus au CS du SNTRS CGT, du SGEN CFDT et du SNCS FSU** qui ont participé à ce débat du 1<sup>er</sup> décembre ont tous été très surpris de cette « note » car pour eux, **il n'y a pas eu de vote formel mais un simple échange**, et il est étonnant qu'il soit fait état d'un vote qui plus est approuvant à l'unanimité un texte alors que les élus de nos syndicats n'ont jamais exprimé leur accord. Ce fait a été soulevé lors du CTC du 10 décembre par les représentants syndicaux. D'où la réaction violente du Président du CS au CA du 11 décembre affirmant qu'il y avait bien eu vote et menaçant de diffamation tous ceux qui diraient le contraire ! Ce comportement excessif est surprenant de la part d'un Président d'un Conseil Scientifique qui devrait, de part sa fonction, être un homme de dialogue et d'écoute comme l'ont été tous ces prédécesseurs !

Sur le fond, ces modifications du [périmètre des Instituts](#) n'est pas seulement une « mise à jour » comme la Direction le présente, mais bien la continuité d'une politique de l'Institut, en cohérence avec la stratégie nationale de recherche du Ministère et les orientations européennes Horizon 2020, qui fait de l'innovation et du transfert la clef de voûte de l'organisation des systèmes nationaux de recherche. **La recherche fondamentale n'a de place que si elle est susceptible de donner lieu à des applications sources de profits pour les industriels.** De plus, ces modifications des Instituts INSERM auront de fait des répercussions sur les ITMO de l'Aviesan, sans que les partenaires de l'Alliance comme le CNRS, l'INRA , ... aient été consultés !

Cela s'inscrit dans la préparation du prochain **Plan Stratégique INSERM 2015-2020** qui, lui aussi, est élaboré par un nombre restreint de personnes ; les CSS et les organisations syndicales représentatives étant exclues des débats, ouvert aux seuls « individus » ou aux membres du CS ! (lire une [analyse du SNTRS CGT](#) sur ce projet de Plan Stratégique).

**Vote sur les nouveaux périmètres des Instituts Thématiques : 2 Contre (SNTRS CGT et SNCS FSU) ; 2 Abstentions (SGEN CFDT), 2 POUR (SNIRS CGT) plus tous les nommés !**